

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 566 - 18 janvier 2021

Éditorial

Vaccin anti-Covid-19 : les Marocains retiennent leur souffle...

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Depuis l'apparition de la pandémie, le monde est entré dans une phase d'incertitudes et d'improvisation. La mondialisation, qui fut jadis la règle, a favorisé la délocalisation des unités de production, notamment des principes actifs et des médicaments. Et tant que la libre circulation des marchandises n'était pas entravée et les commandes honorées à temps, personne ne trouvait à redire. Mais la pandémie est passée par là, et plus rien n'est comme avant !

Du jour au lendemain, les règles habituelles du commerce ne sont plus ce qu'elles étaient avant la pandémie. Une simple transaction commerciale peut être assimilée à une «faveur» accordée par des pays qui jouissent d'une situation quasi monopolistique sur des produits de santé vitaux.

Tout au début de la pandémie, le Maroc a rencontré des problèmes d'approvisionnement en masques

médicaux. Ces dispositifs faciles à fabriquer ont connu une tension d'approvisionnement sans précédent. Le Maroc n'avait d'autres choix que de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ses industriels ont relevé le défi et ont pu produire des masques non médicaux en quantité suffisante et avec un prix abordable.

La pénurie n'a pas affecté que ces dispositifs médicaux. Certaines spécialités pharmaceutiques, qui ont connu une forte tension, sont également tombées en rupture. Là aussi, grâce à son industrie pharmaceutique, le Maroc a pu éviter une vraie catastrophe. À part quelques spécialités pharmaceutiques, la production de la plupart des médicaments a permis de couvrir les besoins des patients et particulièrement ceux qui sont atteints par la Covid-19.

En ce qui concerne le vaccin

anti-Covid-19, le problème se pose autrement. Le Maroc, comme un grand nombre de pays, n'a d'autres choix que d'attendre que les doses qu'il a commandées pour vacciner sa population lui soient livrées. Différents communiqués avaient évoqué un démarrage des campagnes au début du mois de décembre, mais depuis le début du mois de janvier, les communiqués se sont taris.

Cette situation, qui risque d'impacter lourdement la sécurité sanitaire du pays, ne peut être évitée à l'avenir qu'en mettant les bouchées doubles pour que le Royaume puisse se doter de sites de productions de vaccins et autres produits de santé vitaux. En attendant, on croise les doigts en espérant que les commandes de vaccins finiront par être honorées. Faute de quoi, le pays restera paralysé...

REVUE de presse

L'Agence norvégienne du médicament établit un lien entre 13 décès de personnes fragiles et les effets secondaires du vaccin Comirnaty

D'après le média norvégien «Norway Today» du jeudi 14 janvier, les 13 personnes décédées au Norvège à la suite des effets secondaires, qui pourraient être induits par le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech, avaient deux choses en commun. Elles étaient fragiles et âgées d'au moins 80 ans.

«Les rapports pourraient indiquer que les effets secondaires courants des vaccins à ARNm, tels que la fièvre et les nausées, ont pu entraîner la mort de certains patients fragiles», a affirmé Dr Sigurd Hortemo, le médecin en chef de l'Agence norvégienne du médicament.

La Norvège a démarré sa campagne de vaccination le 27 décembre dernier. Quelque 33.000 personnes ont déjà bénéficié d'une première dose. La plupart d'entre elles sont considérées comme sujets à risque. L'âge est considéré comme un facteur de risque.

À la suite de ces décès, l'Institut national de la santé publique (FHI) a mis à jour le guide de vaccination contre la Covid-19 et y a ajouté la mention suivante : «Pour les personnes les plus fragiles, même les effets secondaires relativement légers du vaccin peuvent avoir des conséquences graves». Le FHI a également indiqué que chez les sujets qui ont une durée de vie restante très courte, le bénéfice du vaccin peut être «marginal ou sans importance».

L'Agence norvégienne du médicament

a, cependant, indiqué que «le nombre d'incidents signalés jusqu'à présent n'est pas alarmant et reste conforme aux attentes».

Source : francetvinfo.fr

Six effets indésirables graves avec une évolution favorable ont été observés en France avec le vaccin Comirnaty.

Dans un point de presse du 14 janvier 2021, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM – France) a indiqué que le deuxième comité de suivi dédié à la surveillance des effets indésirables rapportés avec les vaccins Covid-19 a eu lieu le 14 janvier 2021 en présence du réseau des Centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV).

Six effets indésirables graves avec une évolution favorable ont été observés en France avec le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech lors de cette troisième semaine de vaccination. Il s'agit de 4 cas de réactions allergiques et de 2 cas de tachycardie.

L'Agence française a également été informée du décès d'un sujet résidant en Ehpad et vacciné contre la Covid-19 le 13 janvier avec le même vaccin.

L'ANSM indique «qu'aucun effet indésirable immédiat n'a été constaté suite à la vaccination. Le décès est intervenu environ deux heures après la vaccination. Le patient ne présentait pas de signes physiques de réactions allergiques».

Au regard de ces éléments, des antécédents médicaux et du traitement lourd de la personne, l'ANSM estime que rien ne permet de conclure à un lien entre le décès et

l'administration du vaccin.

L'ANSM indique également qu'une trentaine de cas d'effets indésirables non graves en lien avec le vaccin Comirnaty a été également enregistrée dans la base nationale de pharmacovigilance.

L'Agence française a également demandé une expertise à un centre de pharmacovigilance à la suite de la survenue de cas de paralysies faciales dans d'autres pays.

Source : ANSM

Covid-19 : la maladie immunise autant que le vaccin

Une étude menée par Public Health England sur 21.000 soignants anglais a révélé que la maladie de la Covid-19 procure une protection de 83% durant plusieurs mois après la contamination. Ces travaux indiquent également que le risque de développer une forme grave de la maladie est quasi nul. Ce résultat pourrait inciter les autorités du Royaume-Uni à vacciner les sujets ayant déjà contracté le Sars-Cov-2 en dernier. Par contre, ils ne remettent nullement en question l'utilité des mesures barrières, d'autant plus que les sujets ayant été infectés pourraient continuer à porter le virus dans leur nez et leur gorge et le transmettre à leur entourage.

En ce qui concerne la durée d'immunisation, elle serait au minimum de cinq mois. Mais, on constate que le taux des anticorps baisse avec le temps.

Le nombre de décès au Royaume-Uni continue de battre des records et la barre des 100.000 morts sera franchie dans peu de temps.

Source : <https://www.lecho.be>